



Le maire n'autorise le stationnement qu'aux résidents permanents

Par JulieM75

Bonjour,

Le Maire d'une commune très touristique a décidé que seules les personnes résidant de manière permanente dans sa ville avaient le droit de stationner dans certaines rues sans disque bleu.

Je souhaiterais savoir si cela était légal dans la mesure ou cela pénalise directement et arbitrairement les autres propriétaires de la rue, très étonnés à leur arrivée pour vacances de cette joyeuse nouvelle.

Je vous remercie par avance,

Par Isadore

Bonjour,

Oui, le conseil d'Etat a déjà validé des mesures visant à créer des différences entre différentes catégories d'usagers concernant le stationnement :

[url=<https://www.senat.fr/questions/base/2003/qSEQ030607823.html>]https://www.senat.fr/questions/base/2003/qSEQ030607823.html[/url]

Cela concerne le prix aussi bien que la durée du stationnement.